



VINCENT-D'INDY  
ÉCOLE DE MUSIQUE

## **PLAN DE RÉUSSITE 2020-2026**

**Programme préuniversitaire**  
***MUSIQUE (501.A0)***

Mai 2020

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation de l'École de musique Vincent-d'Indy.....	3
2.	Vision de la réussite.....	4
3.	Orientation du Plan de réussite 2020-2026.....	6
4.	Objectifs du Plan de réussite 2020-2026.....	7
4.1	Objectif 1 : Soutenir les étudiants dans leur intégration aux études collégiales.....	7
4.2	Objectif 2 : Offrir un soutien particulier aux étudiants démontrant des difficultés.....	8
4.3	Objectif 3 : Soutenir les étudiants dans une perspective de développement de l'autonomie.....	13
4.4	Objectif 4 : Assurer le suivi du Plan de réussite et apporter les ajustements nécessaires.....	13

## **1. Présentation de l'École de musique Vincent-d'Indy**

Depuis sa fondation, l'École de musique Vincent-d'Indy (l'École) remplit une double mission : transmettre aux jeunes la passion de la musique et former des musiciens qui s'orienteront vers une carrière professionnelle. Disposant d'installations à la fine pointe de la technologie, l'École offre un haut niveau d'enseignement musical (classique ou jazz) alliant tradition et innovation, tout en assurant une solide formation générale à ses étudiants.

### ***Les valeurs***

L'École est bâtie à même un riche bagage de valeurs humaines. À travers un enseignement rigoureux répondant à de hauts standards d'exigence, l'École tient à transmettre à ses étudiants la passion de la musique et le goût de l'excellence. De plus, l'apprentissage de la musique constitue un terreau fertile au développement de l'autonomie, de la curiosité et du sens critique. L'École, par ses méthodes d'enseignement encourageant la créativité et la découverte, est également un lieu propice au développement des valeurs de solidarité, de collaboration et d'ouverture d'esprit, valeurs indispensables à une vie citoyenne contemporaine et active.

### ***Le projet éducatif***

Le projet éducatif de l'École de musique Vincent-d'Indy a pour objectif principal le développement de la personne à travers la formation musicale. L'École désire mettre au service de ses étudiants sa longue tradition artistique en leur offrant l'occasion d'enrichir leur curriculum grâce à une formation musicale de haut niveau. Les méthodes d'enseignement de l'École sont basées sur le développement du sens artistique, l'acquisition de moyens techniques et la compréhension des éléments du langage musical.

Dans cette optique, les objectifs poursuivis à l'École sont :

- le développement du sens artistique;
- la maîtrise de l'instrument;
- la connaissance des matières théoriques connexes;
- une culture élargie et diversifiée.

En plus de ces objectifs directement reliés à la musique, l'École poursuit auprès de ses étudiants des objectifs de développement de la personne tels que :

- l'appréciation du travail bien fait;
- l'autonomie;
- la capacité d'organisation;
- l'assiduité au travail.

L'étroite collaboration entre la direction, l'équipe d'enseignants engagés, le personnel et les étudiants contribuent à la réussite du projet éducatif.

### ***Un milieu à échelle humaine***

Pour transmettre ces valeurs et appliquer les orientations pédagogiques permettant d'assurer l'épanouissement des étudiants, l'École tire sa force de ses caractéristiques propres : un milieu enrichissant à échelle humaine où le sentiment d'appartenance stimule le dépassement de soi, tant chez les enseignants que les étudiants.

### ***Programmes offerts***

L'École offre un seul programme préuniversitaire : *Musique* (501.A0), offert également en double DEC (DD) avec les programmes *Sciences de la nature* (200.11), *Sciences humaines* (300.11) et *Arts, lettres et communication* (500.11). Ces programmes de DD sont offerts en collaboration avec le Collège Jean-de-Brébeuf. Les étudiants inscrits en DD sont généralement des étudiants doués aux plans académique et musical et ils constituent environ la moitié de la clientèle de l'École.

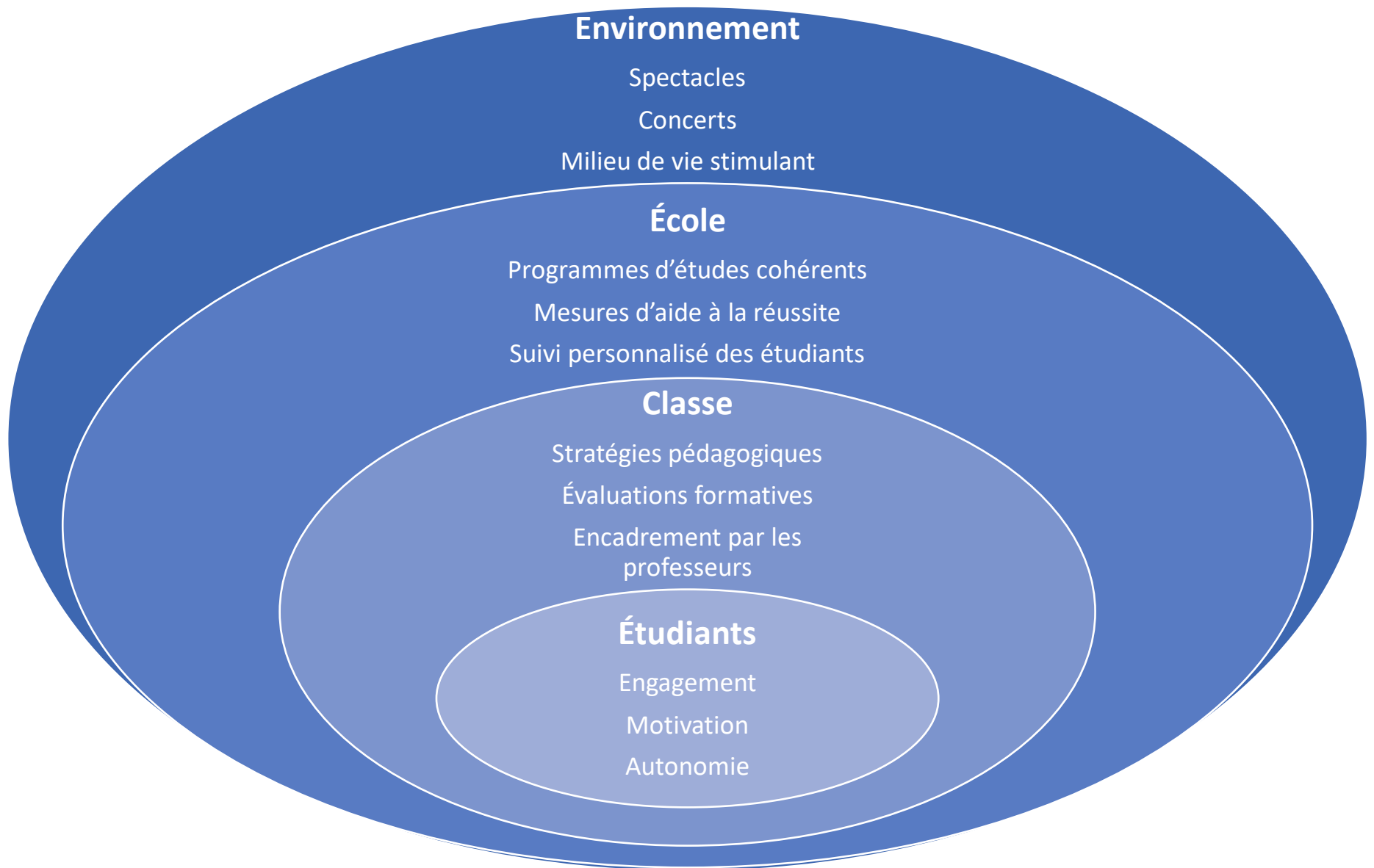
Le programme de Musique comporte deux orientations, classique ou jazz, et propose quatre profils : *Interprétation*, *Création*, *Chant et jeu scénique* et, à partir de l'automne 2020, un nouveau profil, *Projet Muziko*, sera offert.

## **2. Vision de la réussite**

L'École vise à la fois la réussite scolaire de ses étudiants et la réussite éducative. En ce qui a trait à la réussite scolaire, l'École compte mettre en place tous les moyens nécessaires pour favoriser la réussite des étudiants dans leurs cours, la persévérance dans leur programme et l'obtention d'un diplôme qualifiant. Quant à la réussite éducative, elle vise le développement du plein potentiel des étudiants à la fois comme personnes et comme citoyens responsables. La réussite d'études en musique implique pour l'étudiant l'acquisition d'une culture générale, le développement de sa propre personnalité comme musicien ou créateur ainsi que l'apprentissage de diverses habiletés et attitudes qu'il pourra transférer par la suite dans d'autres sphères de sa vie, que ce soit la rigueur, la discipline personnelle, la capacité d'organisation ou la sensibilité artistique.

Par ailleurs, la réussite est une responsabilité partagée entre l'étudiant et l'ensemble des personnes qui interagissent avec lui au sein de l'École. Il importe de préciser que l'étudiant est le principal acteur de sa réussite. L'engagement dans ses études, la motivation à prendre en mains son projet de formation, le développement de son autonomie sont des composantes clés de la réussite. L'École a, pour sa part, une obligation de moyens envers les étudiants afin de s'assurer que les filets d'aide à la réussite sont mis en place.

Le schéma présenté à la page suivante représente la vision des zones favorables à la réussite des étudiants.



Les actions visant à soutenir la réussite des étudiants ont été définies en fonction de trois zones périphériques à l'étudiant soit la classe, l'École et l'environnement.

La classe est le principal lieu de réussite pour les étudiants, d'où l'importance de la présence assidue aux cours. Le professeur joue un rôle majeur pour favoriser la réussite des étudiants. La qualité de la relation pédagogique qui est établie en classe, les stratégies pédagogiques que les professeurs utilisent, les évaluations formatives qui permettent de vérifier si les apprentissages des étudiants ont été réalisés, l'encadrement personnalisé des étudiants qui ont certaines difficultés, la disponibilité offerte sont tous des éléments favorables à la réussite.

L'École a aussi une fonction importante pour favoriser la réussite par la qualité des programmes d'études qui sont offerts, les diverses mesures d'aide qui sont mises en place et le suivi personnalisé des étudiants. Le dépistage des étudiants en difficulté est également une responsabilité de l'École afin qu'elle puisse leur offrir rapidement un soutien approprié. Les mesures favorisant l'intégration des étudiants aux études collégiales sont, en outre, des éléments favorables à l'engagement et à la réussite.

Toutes ces composantes se situent dans un environnement qui vise un milieu de vie musical enrichissant et stimulant pour les étudiants. La qualité de vie que l'étudiant rencontre sur le plan relationnel avec ses pairs ainsi qu'avec le personnel enseignant et la Direction des études est, en ce sens, déterminante. L'École propose aux étudiants différents projets musicaux, des concerts, des conférences, des ateliers et des activités parascolaires enrichissantes. Des partenariats sont créés avec divers orchestres. Les étudiants ont aussi accès à des salles de classe bien équipées, des laboratoires informatiques spécialisés en musique, un studio d'enregistrement. Tous ces éléments contribuent à l'engagement et à la motivation des étudiants dans leurs études, facteurs favorables à la réussite.

### **3. Orientation du Plan de réussite 2020-2026**

L'École n'offrant qu'un seul programme de niveau collégial, elle regroupe un nombre d'étudiants relativement restreint. C'est une caractéristique qui permet d'assurer un suivi individualisé des étudiants et de répondre adéquatement à leurs besoins.

C'est pourquoi l'École souhaite que l'orientation première du Plan de réussite 2020-2026 soit de consacrer une attention individualisée à chacun de ses étudiants. Cette orientation s'énonce ainsi : *adapter l'ensemble des mesures de soutien à la réussite en fonction des caractéristiques propres et des besoins spécifiques des étudiants.*

L'analyse des besoins des étudiants, le dépistage rapide de ceux qui ont des difficultés, la mise en place de mesures d'aide à la réussite adaptées à leur situation, le développement de stratégies pédagogiques en classe favorables à la réussite ainsi que le respect des objectifs du programme sont les moyens globaux que l'École propose pour respecter cette orientation, qui se déploie en différents objectifs.

Cette orientation s'applique pareillement aux disciplines de la formation générale qui est offerte à l'École avec une attention particulière accordée à la qualité du français. L'École compte sur l'enseignant en français ainsi que sur la responsable du service des affaires étudiantes pour assurer l'encadrement approprié pour soutenir les étudiants relativement à la qualité de la langue. Considérant le taux de réussite très élevé à l'épreuve uniforme de français, l'École estime que cette approche est efficace. Par

ailleurs, soulignons que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) présente des règles particulières pour assurer la qualité du français. De même, des règles de correction et des pondérations spécifiques au français sont inscrites dans tous les plans-cadres et les plans de cours.

#### **4. Objectifs du Plan de réussite 2020-2026**

En s'appuyant sur cette orientation, le Plan de réussite 2020-2026 est fondé notamment sur les caractéristiques de sa clientèle, sur le bilan du Plan de réussite 2013-2018 réalisé par l'École en février 2020, sur les suggestions de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) dans son rapport final d'évaluation de l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la réussite (2019) ainsi que sur les principales études et recherches portant sur la réussite.

Le Plan de réussite est développé en quatre objectifs qui se définissent ainsi :

1. Soutenir les étudiants dans leur intégration aux études collégiales.
2. Offrir un soutien particulier aux étudiants démontrant des difficultés.
3. Soutenir les étudiants dans une perspective de développement de l'autonomie.
4. Assurer le suivi du Plan de réussite et apporter les ajustements nécessaires.

##### **4.1 Objectif 1 : Soutenir les étudiants dans leur intégration aux études collégiales**

Afin de soutenir la motivation et l'engagement des étudiants à réussir et à poursuivre leurs études, l'École vise à les accompagner dans leur intégration aux études collégiales. Pour ce faire, l'École organise une journée d'accueil visant à bien informer les étudiants sur le cheminement requis pour l'obtention de leur diplôme et elle utilise le portail pédagogique pour diffuser toute l'information pertinente.

Lors de cette journée d'accueil, les étudiants reçoivent toutes les informations qui vont les guider dans l'organisation de leur cheminement académique à l'intérieur du programme. L'École rend également ce matériel disponible sur le portail pédagogique. Ce matériel comprend, entre autres :

- ✓ La grille de cours;
- ✓ Les informations relatives aux conditions d'admission à l'épreuve synthèse de programme (ESP) et à l'épreuve uniforme de français (EUF);
- ✓ La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA);
- ✓ Le Plan de réussite;
- ✓ Le calendrier des dates importantes au cours de la session.

La remise de l'horaire, l'explication des règlements de l'École, la description des mesures d'aide et la présentation des personnes-ressources à consulter au besoin font également partie de la rencontre d'accueil. De même, l'École rend le devis ministériel disponible sur le portail pédagogique.

Le portail pédagogique est un lieu de dépôt des documents importants pour les étudiants et les professeurs. Il est utilisé aussi pour la communication entre professeurs et étudiants.

La Direction des études et les professeurs accordent une grande importance à la présence des étudiants lors de cette journée puisque cela permet d'établir un contact concret et personnalisé avec les étudiants, ce qui développe chez eux un sentiment d'appartenance.

De plus, l'École est consciente que le passage entre le secondaire et le collégial représente une étape importante qu'il ne faut pas négliger. La première session constitue un défi important pour les étudiants qui doivent non seulement apprivoiser un nouvel environnement et de nouveaux professeurs, mais également une nouvelle façon d'étudier et de gérer temps et priorités. Pour faciliter ce passage, un atelier est prévu lors de la journée d'accueil portant sur la préparation aux études collégiales.

***Moyens pour atteindre l'objectif 1 :***

- ✓ Maintenir la journée d'accueil en début d'année pour tous les nouveaux étudiants afin de faciliter l'intégration des étudiants à l'École de musique Vincent-d'Indy.
- ✓ Rendre accessible, lors de la journée d'accueil et sur le portail pédagogique, l'information destinée aux étudiants sur le cheminement requis pour l'obtention de leur diplôme : grille de cours, réussite de l'épreuve synthèse de programme et de l'épreuve uniforme de français, mesures d'aide à la réussite disponibles ainsi que les différents règlements et politiques de l'École.
- ✓ Tenir, lors de la journée d'accueil, un atelier sur la préparation aux études collégiales portant notamment sur la gestion de l'horaire et des différents travaux et sur l'organisation des études.

**4.2 Objectif 2 : Offrir un soutien particulier aux étudiants démontrant des difficultés**

Dans le but d'aider les étudiants dans leur réussite, leur persévérance scolaire et l'obtention de leur diplôme, l'École s'est fixée comme objectif d'offrir un soutien particulier aux étudiants démontrant des difficultés pendant leur parcours académique. L'École souhaite s'adapter et répondre à leurs besoins le plus rapidement et le plus adéquatement possible. L'École vérifiera la satisfaction des étudiants quant aux mesures d'aide qu'ils ont reçues. Elle recueillera également des données auprès des enseignants à propos de la pertinence et de l'efficacité des mesures offertes.

Pour atteindre cet objectif, l'École a choisi d'offrir un soutien particulier aux nouveaux étudiants démontrant des difficultés en théorie musicale, en formation auditive et en français. De plus, des mesures d'aide sont mises en place pour l'ensemble des étudiants et pour ceux qui présentent des incapacités physiques ou des troubles d'apprentissage.

***Cours de mise à niveau en théorie musicale et en formation auditive***

Lors de leur admission, tous les étudiants doivent passer un examen en théorie musicale et en formation auditive. Ceux qui échouent l'examen sont inscrits automatiquement dans un cours de mise à niveau. Ce cours, d'une durée de 45 heures, se donne l'été avant le début des cours de la première session. Il comporte 15 heures en théorie musicale et 30 heures en formation auditive.

Un atelier de rafraîchissement des principales notions de théorie musicale pourra être offert quelques jours avant la rentrée afin de faciliter l'apprentissage des étudiants dans les premiers cours de Formation auditive, d'Écriture et analyse et d'Harmonie au clavier de la session d'automne.

Les étudiants seront invités à utiliser le matériel en ligne produit par le cégep Marie-Victorin pour préparer les étudiants à des études collégiales en musique. Ce matériel conçu de concert avec l'Université de Montréal est gratuit et accessible à tous les collèges. Ce matériel, sous forme de MOOC (formation en ligne ouverte à tous), touche les divers éléments de théorie musicale et il permet aux étudiants de faire des exercices chaque semaine pour développer leur aisance en théorie musicale.



Un suivi sera réalisé auprès des étudiants qui réussissent l'examen en formation auditive, mais qui échouent certaines sections, afin de leur offrir des mesures appropriées pour compenser ces lacunes, telles que la participation à un atelier avec un professeur spécialisé ou du tutorat par les pairs.

### ***Cours de mise à niveau en français***

Tous les étudiants passent un test en français lors de leur admission à l'École. Ce test comporte une dictée ainsi qu'une partie théorique et il permet de vérifier le niveau des étudiants en français et leurs difficultés grammaticales. Ceux qui échouent le test sont placés dans un cours de mise à niveau. Le cours de mise à niveau est d'une durée de 60 heures et il s'étale sur deux sessions (automne et hiver), soit 30 heures par session, et il est jumelé au cours de français régulier.

### ***Mesures en français***

En français, le professeur permet aux étudiants de récupérer la moitié de leurs points perdus à cause des fautes d'orthographe dans un travail ou un examen (30 % pour l'orthographe; 1 point par faute). Pour ce faire, l'étudiant doit trouver ses erreurs, les corriger et indiquer la règle de grammaire qui s'applique. Les étudiants qui ont des difficultés en français peuvent aussi recevoir de l'aide d'un professeur spécialisé qui offre du soutien individuel.

En français, la simulation de l'Épreuve uniforme à la semaine 12 sur une période quatre heures est une mesure qui favorise la réussite à l'épreuve qui se tient quelques semaines plus tard. L'étudiant a alors eu la chance de se pratiquer et de recevoir la correction du professeur avant l'épreuve du Ministère.

### ***Encadrement par les professeurs***

Chaque professeur peut offrir plusieurs heures de disponibilité à ses étudiants pour chacun de ses groupes. Ces heures sont habituellement utilisées pour des rencontres individuelles en dehors des heures de cours. Les étudiants connaissent cette mesure et ils sollicitent leurs professeurs selon les besoins. Un professeur peut aussi inviter un étudiant à venir le consulter en dehors des heures de cours. De plus, comme les groupes sont composés de peu d'étudiants, cela facilite le suivi par le professeur.

### ***Encadrement individuel par un professeur spécialisé***

Une autre mesure d'aide à la réussite mise en place est l'encadrement individuel par un professeur spécialisé en formation auditive et en théorie musicale. Celui-ci dispose d'une banque d'heures qu'il consacre à des étudiants en tutorat individuel ou en sous-groupes. Il y a un professeur spécialisé en formation auditive et théorie musicale et un autre en français.

La classe est le principal lieu pour diagnostiquer les étudiants qui ont des difficultés. L'évaluation formative est un bon moyen pour vérifier les acquis des étudiants et les notions moins comprises. Dans les cours de théorie musicale, les professeurs font plusieurs évaluations formatives dès le début des cours afin de cibler les étudiants qui ont besoin d'un soutien particulier. Ils sont alors référés au professeur spécialisé qui rencontre les étudiants sur une base individuelle ou en petits groupes. Le tutorat s'offre en première session et il se poursuit en deuxième session si nécessaire.

### **Tutorat par les pairs**

Le tutorat par les pairs est une mesure surtout utilisée en deuxième année de formation. Les rencontres ont lieu à une fréquence régulière pour un total d'heures déterminé par étudiant par session. Les tuteurs savent précisément ce qu'ils ont à travailler avec l'étudiant qui présente des difficultés. Les enseignants rencontrent les étudiants tuteurs afin de bien préciser leur rôle et ce qu'ils auront à travailler avec les étudiants qui leur seront référés. Il y a un suivi avec le professeur après les rencontres pour savoir si la difficulté a été corrigée.

Une formation offerte par l'École pour les tuteurs est nécessaire pour apprendre comment travailler avec des étudiants qui ont certaines difficultés, en particulier pour connaître les attitudes à adopter, les habiletés humaines à démontrer.

### **Invitation particulière aux étudiants en difficulté**

Les étudiants qui ont des difficultés particulières recevront une invitation afin de les encourager à voir le professeur spécialisé ou à utiliser une autre mesure d'aide comme le tutorat par les pairs ou l'encadrement par son professeur. Sur cette feuille seront précisés les éléments à travailler en théorie musicale, en formation auditive ou dans une autre matière et à cette feuille sera annexé, au besoin, le matériel à utiliser. Le professeur spécialisé dans une matière ou le tuteur étudiant recevront cette feuille afin de savoir exactement quoi travailler avec l'étudiant. Par la suite, ils indiqueront si la lacune de l'étudiant a été corrigée. Ces données seront consignées à la Direction des études afin de faire le suivi par la suite de l'efficacité des mesures mises en place.

### **Référence à la responsable des services aux étudiants**

Si les étudiants ont des problèmes d'organisation et de méthodologie, le professeur peut les référer à la responsable des services aux étudiants. Celle-ci peut leur fournir plusieurs outils pour la gestion du temps, la gestion de l'agenda, etc. Beaucoup d'informations d'ordre méthodologique sont également présentes sur le portail pédagogique, notamment l'écriture des notes bibliographiques et les citations dans un texte.

### **Suivi des étudiants**

Un tableau de suivi des étudiants est conçu par la directrice des études et il est transmis à tous les professeurs chaque session. Ce tableau comporte diverses rubriques pour avoir le portrait le plus complet possible des étudiants qui présentent certaines difficultés.

<b>COURS: titre</b>							
<b>Nom de l'élève</b>	<b>Comportement (Spécifier)</b>	<b>Absences non justifiées (Nombre d'heures)</b>	<b>Retard (Nombre)</b>	<b>Situation d'échec (Note obtenue)</b>	<b>Autres (Spécifier)</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Mesures de soutien proposées (Spécifier)</b>
	Exemples : Absence Retards fréquents Travaux non réalisés Manque d'investissement et de préparation						

Ce tableau est complété par tous les professeurs à la mi-session. La directrice des études reçoit cette information et peut analyser les difficultés vécues par un étudiant dans les différents cours. La responsable du service des affaires étudiantes assure un suivi par la suite auprès des étudiants en difficulté et leur propose des mesures de soutien appropriées. Le suivi est très personnalisé.

En deuxième session, la directrice des études a accès à tous les résultats des étudiants et elle rencontre les étudiants en situation d'échecs importants. Un contrat est signé avec l'étudiant qui a échoué plus de 50 % de ses cours et des mesures de réussite sont mises en place telles que la présence obligatoire à ses cours, la réalisation de toutes ses évaluations, la rencontre avec la responsable du service des affaires étudiantes pour un encadrement régulier. Le contrat a une durée d'un an.

### ***Soutien psychologique***

Si un étudiant a besoin d'un soutien psychologique, notamment pour des problèmes d'anxiété, le professeur le réfère à la responsable du service des affaires étudiantes qui, elle, peut le référer à l'interne ou à l'externe selon le choix de l'étudiant. Celui-ci peut avoir accès à un travailleur social du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie, un établissement qui partage le même édifice que l'École. Il a droit alors à quelques rencontres. Si toutefois, il a besoin d'un suivi plus grand, il sera référé au CLSC ou à d'autres ressources.

### ***Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle***

Certains étudiants peuvent avoir des hésitations sur leur choix de programme. Le professeur peut alors référer l'étudiant à la responsable du service des affaires étudiantes qui, elle, peut le référer à un conseiller en orientation au Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie.

### ***Étudiants présentant des incapacités physiques ou des troubles d'apprentissage***

La responsable du service des affaires étudiantes est en charge du dossier des étudiants présentant des incapacités physiques ou des troubles d'apprentissage. Elle rencontre individuellement tous les étudiants qui ont un diagnostic deux fois par année. Elle prend connaissance des plans d'intervention de ces étudiants et soutient leur mise en œuvre. Elle vérifie avec les étudiants l'efficacité des mesures mises en place et s'informe à savoir s'ils ont besoin d'autres mesures. Elle leur donne aussi plusieurs conseils pour les aider en classe et dans la réalisation de leurs travaux.

Les professeurs sont informés des mesures qu'ils doivent mettre en place, par exemple, accorder plus de temps à l'étudiant pour réaliser un examen, lui donner la possibilité d'avoir un logiciel correcteur pendant les examens ou lui permettre de faire son examen dans un local à part, sans stimuli.

Sur le portail pédagogique, sont déposées des idées de stratégies à utiliser en classe pour les étudiants qui présentent un trouble d'apprentissage, des problèmes d'anxiété ou de déficit d'attention avec hyperactivité ou non. Ces stratégies sont prévues pour ces étudiants, mais elles peuvent servir à toute la classe.

### ***Moyens pour atteindre l'objectif 2 :***

- ✓ Maintenir, lors de l'admission des étudiants, l'examen en théorie musicale et en formation auditive.
- ✓ Maintenir le cours de mise à niveau, de 45 heures à l'été, en théorie musicale et en formation auditive pour ceux qui ont échoué l'examen d'admission.

- ✓ Offrir, au besoin, un atelier de rafraîchissement des principales notions de théorie musicale quelques jours avant la rentrée.
- ✓ Utiliser le matériel de théorie musicale accessible en ligne pour préparer les étudiants à des études collégiales en musique.
- ✓ Assurer un suivi auprès des étudiants qui réussissent l'examen en formation auditive, mais qui échouent certaines sections, afin de leur offrir des mesures appropriées pour compenser ces lacunes.
- ✓ Maintenir, lors de l'admission des étudiants, le test en français.
- ✓ Maintenir le cours de mise à niveau en français d'une durée de 60 heures qui s'étale sur deux sessions (automne et hiver), soit 30 heures par session, et qui est jumelé aux cours de français régulier.
- ✓ Poursuivre les mesures mises en place en français pour favoriser la maîtrise de la langue et la réussite à l'épreuve uniforme de français (EUF) telle la récupération des points à la suite de la correction des erreurs et la simulation en classe de l'EUF.
- ✓ Établir un diagnostic rapide des problèmes académiques en utilisant des évaluations formatives en classe et en appliquant rigoureusement les règles sur la correction et la remise des notes décrites dans la PIEA.
- ✓ Utiliser le tableau de suivi des étudiants afin que la Direction des études ait une vue d'ensemble de ceux qui présentent des difficultés et qu'elle puisse leur offrir des mesures de soutien appropriées.
- ✓ Offrir un soutien aux étudiants qui présentent des difficultés particulières à partir d'un éventail de mesures que la Direction des études juge appropriées :
  - invitation particulière aux étudiants en difficulté;
  - encadrement des étudiants par les professeurs dans les différents cours, lesquels disposent d'heures supplémentaires de disponibilité;
  - aide individuelle par un enseignant spécialisé en théorie musicale ou en français;
  - tutorat par les pairs;
  - suivi des étudiants par la responsable du service des affaires étudiantes et par la Directrice des études;
  - toute autre mesure jugée appropriée pourra être mise en place avec l'approbation de la Direction des études.
- ✓ Offrir une formation aux tuteurs pour les aider à bien jouer leur rôle.
- ✓ Offrir un service ponctuel et individualisé aux étudiants ayant des difficultés d'organisation et de méthodologie.
- ✓ Mettre en place les mesures appropriées pour les étudiants qui présentent des incapacités physiques ou ayant reçu un diagnostic relié à un trouble d'apprentissage.
- ✓ Donner accès, au besoin, à des services professionnels d'orientation ou de travail social afin de favoriser la motivation des étudiants aux études et pour les soutenir dans la persévérance.
- ✓ Publiciser les mesures d'aide à la réussite et les services professionnels disponibles (orientation, soutien psychologique, etc.).

### **4.3 Objectif 3 : Soutenir les étudiants dans une perspective de développement de l'autonomie**

Le programme de Musique vise à préparer les étudiants à poursuivre des études universitaires. Ce programme est conçu selon divers paliers d'intégration passant de l'introduction et de l'approfondissement en première année à l'intégration et à la synthèse des apprentissages en deuxième année. Les étudiants ont quatre sessions pour développer les diverses compétences du programme. Les stratégies pédagogiques utilisées en classe sont adaptées en fonction de ces paliers d'intégration et du développement des compétences requises. Le Plan de réussite doit s'inscrire en continuité avec le programme tel qu'il est conçu.

De la sorte, la première année est centrée sur l'accompagnement des étudiants en favorisant l'intégration aux études collégiales, en mettant en place des mesures visant le diagnostic d'étudiants ayant des difficultés, en leur offrant le soutien et l'encadrement nécessaires, en assurant le développement d'habiletés méthodologiques, en leur donnant les assises nécessaires à la poursuite de leurs études collégiales.

La deuxième année, toutefois, vise le développement de l'autonomie des étudiants pour qu'ils soient aptes à poursuivre des études universitaires en ayant en mains tous les outils nécessaires et en étant capables d'utiliser un éventail de connaissances et de stratégies qu'ils ont pu développer en première année de formation. On peut donc dire que le Plan de réussite a pour assise : De l'accompagnement à l'autonomie.

#### ***Moyens pour atteindre l'objectif 3 :***

- ✓ Sensibiliser les professeurs aux diverses stratégies pédagogiques à utiliser en classe dans le respect des divers paliers d'intégration du programme passant de l'introduction et de l'approfondissement en première année à l'intégration et à la synthèse en deuxième année.
- ✓ Développer des stratégies afin de favoriser le développement de l'autonomie des étudiants.

### **4.4 Objectif 4 : Assurer le suivi du Plan de réussite et apporter les ajustements nécessaires**

La Direction des études est responsable de la mise en œuvre du Plan de réussite, de sa diffusion dans le milieu et du suivi. Le Plan de réussite est présenté au personnel enseignant et aux étudiants. Il est déposé sur le portail pédagogique.

La directrice des études fait un suivi régulier des mesures d'aide mises en place par les enseignants et par la personne responsable du Service des affaires étudiantes afin d'en vérifier la pertinence et l'efficacité.

Tel que mentionné à l'objectif 2, un tableau de suivi des étudiants est transmis aux professeurs chaque session afin qu'ils puissent indiquer si des étudiants présentent des difficultés dans les cours, telles que des absences non justifiées, des retards, des situations d'échec ou un manque de motivation. La directrice des études analyse ce tableau afin de pouvoir assurer un suivi auprès des étudiants en difficulté et leur proposer des mesures de soutien appropriées.

En outre, des statistiques comparant l'École avec le réseau collégial sont produites annuellement et portent sur les indicateurs touchant la réussite, la persévérance et la diplomation. La directrice des études est responsable de l'analyse et de l'interprétation de ces indicateurs. L'École se donne comme cibles de

maintenir des taux de réussite dans les cours en 1<sup>re</sup> session, de persévérance en 3<sup>e</sup> session et de diplomation équivalents ou supérieurs à ceux de l'ensemble du réseau collégial.

De plus, un tableau très précis de suivi des étudiants est mis en place. Ce tableau retrace le cheminement de chacun des étudiants. Il indique où l'étudiant a fait ses études au secondaire ou au cégep, sa moyenne générale au secondaire, la réussite de ses cours en première session, les mesures de soutien utilisées, la réussite des cours aux sessions suivantes, la persévérance dans le programme d'origine ou dans un autre programme, et l'obtention du diplôme. Ce tableau est remis à la directrice des études chaque session. Celle-ci en fait l'analyse pour ensuite vérifier si les étudiants ont reçu le soutien approprié et si les mesures mises en place ont permis à l'étudiant de réussir ses cours et de persévérer par la suite dans le programme.

Des mesures supplémentaires seront mises en place également afin de recueillir des données sur la satisfaction des étudiants à l'égard des mesures d'aide à la réussite qu'ils ont utilisées et sur leur efficacité. La directrice des études recueillera également des données auprès des enseignants à propos de la pertinence et de l'efficacité des mesures offertes.

La directrice des études recevra aussi la compilation synthèse des invitations particulières aux étudiants en difficulté qui précisent les éléments à travailler et si l'aide a permis de corriger la lacune identifiée. Ces données vont permettre de vérifier l'efficacité de l'aide offerte.

En somme, les divers indicateurs comparant les taux de réussite, de persévérance et de diplomation de l'École à ceux du réseau collégial, le nouveau tableau de suivi de chacun des étudiants ainsi que les mesures de collecte de données permettront à la directrice des études d'assurer un suivi du Plan de réussite et de pouvoir apporter, au besoin, les ajustements nécessaires.

#### ***Moyens pour atteindre l'objectif 4 :***

- ✓ Assurer la diffusion du Plan de réussite auprès des étudiants, des professeurs et du personnel de l'École de musique Vincent-d'Indy.
- ✓ Faire compléter, chaque session, par les professeurs le tableau de suivi des étudiants afin de pouvoir identifier ceux qui sont en difficulté et de leur offrir les mesures de soutien appropriées.
- ✓ Produire annuellement des données statistiques comparant l'École de musique Vincent-d'Indy avec le réseau collégial et portant sur les indicateurs touchant la réussite, la persévérance et la diplomation.
- ✓ Viser comme cibles de maintenir des taux de réussite dans les cours en 1<sup>re</sup> session, de persévérance en 3<sup>e</sup> session et de diplomation équivalents ou supérieurs à ceux du réseau collégial.
- ✓ Produire, chaque session, le tableau de suivi du cheminement scolaire de chacun des étudiants incluant les mesures d'aide qu'il a utilisées.
- ✓ Recueillir les données de satisfaction des étudiants à l'égard des mesures d'aide utilisées ainsi que les données des professeurs sur la pertinence et l'efficacité des mesures offertes.
- ✓ Compiler les données provenant des invitations particulières aux étudiants en difficulté afin de vérifier l'efficacité de l'aide offerte.
- ✓ Procéder, à la Direction des études, à l'analyse et à l'interprétation des indicateurs, des tableaux de suivi des étudiants et des données recueillies afin d'être en mesure de faire le suivi du Plan de réussite et d'apporter les ajustements nécessaires.
- ✓ Produire un bilan du Plan de réussite.

Prenant sa source dans une analyse rigoureuse du plan de réussite précédant, des commentaires de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, des statistiques de la clientèle étudiante et des diplômés ainsi que des commentaires des enseignants et des étudiants, le Plan de réussite 2020-2026 de l'École de musique Vincent-d'Indy se déploie à travers quatre objectifs qui découlent d'un objectif directeur, soit *adapter l'ensemble des mesures de soutien à la réussite en fonction des caractéristiques propres et des besoins spécifiques des étudiants*. Cet objectif directeur prend tout son sens dans le contexte de l'École de musique Vincent-d'Indy où le nombre relativement peu élevé d'étudiants dans un seul programme permet un suivi individualisé, un atout majeur dans la quête de réussite de l'étudiant.

La mise en place de mesures visant à soutenir les étudiants dans leur intégration aux études collégiales et dans le développement de leur autonomie, le déploiement d'une approche pédagogique individualisée, une attention particulière sur le soutien aux étudiants en difficulté, ainsi que les activités offertes aux étudiants permettant une expérience musicale stimulante, enrichissante et professionnelle, constituent les bases de la vision pédagogique de l'École de musique Vincent-d'Indy. Nous sommes convaincus que les moyens que nous mettons en place et le travail de l'ensemble des intervenants de l'École contribuent à la réussite et à l'épanouissement de nos étudiants.